ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 76121

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le retard de traitement des dossiers de demande de pension de réversion par les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail. Le retard d'instruction des dossiers engendre des difficultés financières importantes chez certaines personnes qui se retrouvent en situation de précarité. En effet, l'instruction d'un dossier de prise en charge pour les victimes de l'amiante peut demander dans certains cas plus de six mois. Au regard de cette difficulté, il souhaite connaître les intentions du Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Philippe Vitel
Circonscription : Var (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 76121
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 mars 2015, page 1849
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)